Nouvelles de l'instruction préparatoire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **16 (1959)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nouvelles de l'instruction préparatoire

Conférence des inspecteurs fédéraux

Les inspecteurs fédéraux de l'instruction préparatoire volontaire se sont réunis, à l'E. F. G. S. à Macolin, pour leur conférence annuelle, sous la présence de Monsieur Willy Rätz, chef de l'instruction préparatoire.
Ce fut l'occasion, pour eux, de prendre connaissance des réjouissants résultats obtenus, en 1958, dans le domaine de l'éducation physique post-scolaire de la jeunesse suisse.
Le nouveau barême d'estimation de l'instruction préparatoire élaboré sur une base scientifiques par M. W. Weiss, maître de sport à l'E. F. G. S., suscita également un très grand intérêt. M.

Extrait du rapport annuel sur l'instruction préparatoire volontaire en 1958

Au cours de l'année écoulée, la Confédération, les cantons, les associations de gymnastique et de sport et autres institutions firent, à nouveau, de méritants efforts pour augmenter la participation à l'instruction préparatoire. C'est à ces efforts que l'on doit un accroissement de participation, aussi bien à la base que dans les branches à option.
L'accroissement est de 1 355 unités pour les cours et entraînements de base, de 6 261 pour les examens à option, de 3 724 pour les cours à option et de 13 615 pour les examens à option.
Ce sont 47 698 jeunes gens qui participèrent à la formation générale de base et 78 002 qui subirent l'examen de base portant sur la course de vitesse de 80 m., le saut en longueur, le grimper, le lancer en longueur et le jet de boulet. 23 507 jeunes gens participèrent à des cours à option dans lesquels ils eurent l'occasion de se perfectionner dans certains sports particuliers tout en apprenant à vivre en communauté, tandis que ce sont 78 152 qui se soumirent aux examens à option de course d'orientation, de marche, de ski et de natation. Ainsi, sur les 165 000 jeunes gens en âge d'instruction préparatoire, en 1958, le 28,9 % a participé à la formation de base et le 47,7 % aux examens de base. Pour les cours et examens à option, il n'est pas possible de déterminer ce pourcentage du fait que — contrairement à la formation de base — un jeune homme peut participer à plusieurs cours et examens au cours de la même année, si bien que le pourcentage obtenu ne correspondrait pas à la réalité.
L'instruction préparatoire touche actuellement deux classes d'âge ayant bénéficié d'une forte natalité. Au cours de l'année écoulée, la classe 1943 est venue en renfort. Il convient d'en tenir compte si l'on veut déterminer dans quelle mesures ces années riches en naissances ont influencé la participation à l'instruction préparatoire. Un accroissement numérique ne correspond pas forcément au développement réel de l'instruction préparatoire. La tabelle ci-après vous fournit de plus amples renseignements à ce sujet :

Année	1954	1955	1956	1957	1958
Nombre de jeunes gens	148 100	147 750	151 850	158 400	165 000
Accroissement	—	— 350	4 100	6 550	6 600
Formation de base					
Participation	41 951	42 125	43 666	46 343	47 698
%	28,3	28,5	28,7	29,4	28,9
Accroissement	—	174	1 541	2 677	1 355
Examens de base					
Participation	61 578	63 572	67 087	71 741	78 002
%	41,5	43	44,1	45,3	47,2
Accroissement	—	1 994	3 515	4 654	6 261

Il ressort de cette tabelle que les examens de base ont connu une faveur toute spéciale au cours des dernières années et tout spécialement durant l'année 1958.
Ce sont dans l'ensemble 78 002 jeunes gens (en 1957, 71 741) ou le 47,2 % des jeunes gens en âge I. P. qui participèrent à l'examen de base.
Selon les statistiques sur l'examen de gymnastique du recrutement, les cantons d'Uri et Nidwald ont atteint la plus haute moyenne de performance en 1958. Ce remarquable succès est dû, en large partie, à la bonne préparation dans les cours de base, lesquels sont régulièrement suivis par la plus grande partie de la jeunesse masculine de ces deux cantons. Ces deux exemples nous permettent de mesurer, une fois de plus, la grande importance des cours de base.
Cela doit être, tout particulièrement le cas, dans les cantons où les cours de base ne sont que très modestement représentés, comme dans les cantons de Vaud (11 %), Genève (11,2 %), Bâle-ville (14,3 %), Appenzell RI (14,5 %) et Fribourg (15,6 %).
23 507 jeunes gens ont participé à des cours à option, organisés sous forme de camps indépendants de 5 jours au minimum, en 1958, contre 19 753 en 1957. Comme par le passé, c'est le ski qui retient le plus l'intérêt de la jeunesse. Cela provient aussi du fait que les cantons vouent une attention toute spéciale à cette discipline. Les cours de ski I. P. sont maintenant entrés dans les mœurs et il ne saurait plus être question de les supprimer du programme de l'instruction préparatoire. Il ne faut pas oublier non plus l'importance sociale de ces cours de ski. Il est aujourd'hui possible, à chaque jeune homme — quelle que soit sa condition sociale — de participer à un camp de ski pendant une semaine. Mais il convient de ne pas sous-estimer non plus l'intérêt manifesté aux quatre autres cours à option. Les cours à option sont tout spécialement appréciés dans le canton de Zurich qui fournit à lui seul un quart de tous les participants.
Un énorme accroissement de participation a été enregistrés dans les examens à option. Cet accroissement est de 13 615 participants ce qui porte le total général à 78 152 contre 64 537 l'année précédente. C'est le plus haut pourcentage de participation atteint jusqu'à ce jour, dans une manifestation de l'instruction préparatoire volontaire. L'intérêt accrû porté aussi bien aux cours qu'aux examens à option permet de déterminer assez exactement les tendances de la jeunesse moderne. Cette constatation laisse prévoir une nouvelle augmentation de participation dans les années futures. Ce qui frappe, c'est l'accroissement parallèle de participation aux examens à option de course d'orientation et de marche. Remarquable également l'accroissement de participation à la natation qui dépasse, pour la première fois, le cap de dix mille.
4 763 moniteurs de base et 2 843 moniteurs de cours à option ont exercé une activité en 1958. 1 645 nouveaux moniteurs furent formés dans des cours fédéraux et 1 539 dans les cours cantonaux. 2 122 moniteurs participèrent, en outre, à des cours de répétition pour moniteurs.
6 100 jeunes gens, soit 607 de plus qu'en 1957, subirent le contrôle médico-sportif.
Nous tenons, en guise de conclusion, à remercier bien sincèrement les offices cantonaux de l'instruction préparatoire et leurs collaborateurs ainsi que les associations de gymnastique et de sport et toutes les institutions qui ont exercé une activité dans l'I. P. en 1958, sans oublier les dévoués moniteurs pour leur fructueux travail en faveur de l'éducation physique de notre jeunesse. Le chef de l'I. P. W. Rätz.

Examen de gymnastique lors du recrutement

Extrait du rapport de l'E. F. G. S.

Généralités

Vingt-huit examens des aptitudes physiques des recrues ont été effectués depuis l'introduction de ceux-ci dans le cadre des opérations de recrutement en 1931. Conformément à l'article 9 de l'ordonnance fédérale du 20 août 1951 sur le recrutement, c'est l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport qui est chargée de la direction de cet examen. L'organisation en est réglée par la décision du D. M. F. du 15 novembre 1951. Le programme d'examen n'a pas été modifié et porte sur les disciplines suivantes : course de vitesse de 80 m., saut en longueur avec élan, lancer en longueur d'un agrès de 500 g., grimper de perche ou de corde de 5 m. Les performances ont été converties en notes et reportées dans le livret de service. Dès que la note 1 était atteinte dans une discipline, le jeune homme était libre d'effectuer encore les essais auxquels il avait droit. On renonça, en général, à cette possibilité. C'est la raison pour laquelle le déroulement des épreuves s'effectua un peu plus rapidement que les années précédentes pendant lesquelles tous les essais devaient être effectués pour tenir compte des exigences de l'office fédéral de statistiques chargé de l'appréciation des résultats du recrutement.

Appréciation générale des recrues

Comme ce fut le cas depuis de nombreuses années on a constaté, une fois de plus, avec plaisir que les jeunes recrues se soumettent, d'une manière générale, avec beaucoup de bonne volonté aux épreuves d'aptitudes physiques exigées. Leur attitude est disciplinée, intéressée, joyeuse et volontaire. Cette appréciation générale favorable nous fait quelque peu oublier que certaines recrues ne font aucun effort pour réaliser de bonnes performances. Cela est particulièrement le cas chez les conscrits qui ne se sont pas préparés spécialement à l'examen. On remarque, en outre, assez souvent que ces recrues proviennent de la même commune ou de certaines régions particulières du pays.
L'attitude positive des recrues à l'égard du recrutement en général et de l'examen de gymnastique en particulier, nous permet de tirer la réjouissante conclusion que, dans notre pays, aujourd'hui comme hier, la jeunesse est prête à remplir son devoir à l'égard de l'Etat, avec conscience et conviction. Cette constatation mérite d'être tout spécialement mise en évidence à une époque où l'on a tendance à juger sévèrement la jeunesse.

Préparation à l'examen de gymnastique

Il est encourageant et réconfortant pour tous les milieux s'intéressant à l'éducation physique de la jeunesse de constater que la classe d'âge 1939 présente de meilleures aptitudes corporelles que les classes précédentes. Une note moyenne de 6,44 n'a encore jamais été réalisée. Il ne fait pas de doute que cette amélioration des performances est due à la plus grande influence exercée par l'école, l'instruction préparatoire et les associations de gymnastique et de sport, au cours de l'année écoulée. Cela est prouvé par le pourcentage plus élevé de participation à l'instruction préparatoire volontaire.
En dépit de cet état de fait réjouissant, il reste malgré tout, encore énormément à faire, car, en de nombreux endroits, l'éducation physique n'a pas et de loin encore atteint le développement que l'on est en droit d'attendre dans le cadre de l'éducation générale de notre jeunesse. Cela s'applique, en ce qui concerne l'éducation physique, aussi bien à la période scolaire que post-scolaire. Un enseignement suffisant de la gymnastique pendant la scolarité obligatoire revêt une importance capitale. C'est de la densité et de la durée de cet enseignement que dépend l'influence qui en résulte.
La grande influence de la gymnastique scolaire sur le développement physique de la jeunesse n'est malheureusement pas encore reconnue partout. L'enseignement de la gymnastique prescrit par l'ordonnance encourageant la gymnastique et les sports du 7 janvier 1947 paraît toutefois prendre, de plus en plus, place dans les programmes d'enseignement. L'exécution pratique de cet enseignement laisse, par contre, encore considérablement à désirer, par suite de la grande insuffisance de maîtres qualifiés et d'installations de gymnastique et de sport convenables. Il faudra faire encore de très grands efforts pour obtenir que l'ensemble de notre jeunesse scolaire reçoive une éducation physique satisfaisante.

Résultats d'examen

Sur la base des résultats d'examen, on a pu constater, au cours des dernières années, une amélioration de l'aptitude physique. Cette réjouissante constatation s'est confirmée en 1958. La classe d'âge 1939 a obtenu une somme moyenne des notes de 6,44 (année précédente : 6,62), alors que le maximum est de 4 (4 fois note 1). Cette moyenne ne fut encore jamais atteinte. La même constatation est valable pour le pourcentage des recrues ayant obtenu la note 1 dans toutes les disciplines (course, grimper, lancer en longueur et saut en longueur). De 24,2 % l'année précédente, le pourcentage des recrues ayant mérité la mention d'honneur est monté à 26,8 %.
Ce réjouissant résultat doit être un encouragement pour tous ceux qui se dévouent pour améliorer l'aptitude physique de notre jeunesse et une invitation à poursuivre inlassablement leurs efforts.
A l'exception des cantons d'Appenzell RE, Appenzell RI, Neuchâtel, Soleure et Zoug qui ont une moyenne inférieure à celle de l'année précédente, tous les cantons ont contribué à cette amélioration.
Dans trois des cantons mentionnés ci-dessous, le recrutement se déroula en avril et dans les autres deux en mai. Il ressort de ce qui précède que les conclusions que nous avons tirées dans le chapitre « Epoque des examens et conditions atmosphériques » sont justifiées. Le canton de Soleure qui était depuis de nombreuses années toujours en tête du classement, a considérablement pâti de l'époque précoce des examens et des mauvaises conditions atmosphériques. C'est maintenant le canton d'Uri qui est en tête du classement avec une somme moyenne des notes de 5,82 (année précédente : 6,02) suivi de Nidwald. Il s'agit là de deux cantons montagnards dans lesquels chaque commune organise l'instruction préparatoire à laquelle participe la presque totalité des jeunes gens. Ces deux exemples montrent avec une clarté indéniable l'influence favorable de l'instruction préparatoire sur l'aptitude physique des jeunes gens. Les autres cantons qui font partie depuis de nombreuses années du groupe de tête ont maintenu leur position. Il s'agit de Schaffhouse, Zurich, Tessin, Berne et Argovie. Les cantons de Schwyz et Obwald ainsi que d'Appenzell RE et Zoug constituent un cas à part. Tandis que les premiers nommés ont considérablement amélioré leurs performances et gravi quelques degrés au classement général, c'est le contraire qui s'est produit chez les seconds.
La récapitulation ci-devant donne un aperçu des sommes moyennes obtenues par canton.
Pour les mêmes raisons, les cantons occupent à peu près la même place au classement des recrues ayant obtenu la note 1 dans toutes les disciplines que dans la récapitulation ci-dessus. Cela n'est pas le cas dans les cantons, où les écoles, internats, collèges, etc. exercent une influence sur les bonnes performances, ce qui apparaît clairement dans les cas de Schwyz et Appenzell RI. Ces deux cantons occupent une place sensiblement meilleure dans ce classement que dans celui des notes. C'est le canton de Schaffhouse qui prend la tête avec un pourcentage de 37,8 % de recrues ayant obtenu la mention honorable. Les cantons suivants ont obtenu un pourcentage supérieur à 30 % : Uri (37 %), Zurich (35,4 %) et Nidwald (34,2 %).
La récapitulation ci-après permet une vue d'ensemble de ces résultats :

Canton	Somme moyenne des notes				
	Rang	Année 1958	Année préc.	Augmentation	Diminution
Uri	1.	5,82	6,02	0,20	
Nidwald	2.	5.86	6,09	0,23	
Schaffhouse	3.	5,99	6,31	0,32	
Zurich	4.	6,02	6,24	0,22	
Soleure	5.	6,08	5,78		0,30
Ticino	6.	6,14	6,26	0,12	
Berne	7.	6,23	6,37	0,14	
Argovie	8.	6,25	6,42	0 17	
Thurgovie	9.	6.38	6,66	0,28	
Glaris	10.	6,39	6,69	0,30	
Bâle-Campagne	11.	6,42	6,72	0,30	
Obwald	12.	6,49	7,12	0,63	
Schwyz	13.	6,50	6,96	0,46	
Valais	14.	6,53	6,64	0.11	
Bâle-Ville	15.	6,54	6,76	0,22	
Lucerne	16.	6,64	6,75	0,11	
St Gall	17.	6,66	6,84	0,22	
Fribourg	18.	6,69	6.92	0,23	
Grisons	19.	6,71	6,89	0,18	
Appenzell RE	20.	6,82	6,62		0,20
Genève	21.	6,84	7,33	0,49	
Zoug	22.	6,94	6,73		0,21
Vaud	23.	7,12	7,45	0,32	
Neuchâtel	24.	7,51	7,36		0,15
Appenzell RI	25.	7,72	7,63		0,09
Moyenne féd.		6,44	6,62	0,18	

Canton	Mentions honorables (4 × la Note 1)				
	Rang	Année 1958	Année préc.	Augmentation	Diminution
		%	%	%	%
Schaffhnuse	1.	37,80	25,4	12,4	
Uri	2.	37,02	32,7	4,3	
Zurich	3.	35,37	29,9	5,4	
Nidwald	4.	34,17	35,3		1,2
Berne	5.	29,68	26,5	3,1	
Soleure	6.	29,34	35,5		6,2
Glaris	7.	29,10	21,9	7,2	
Schwyz	8.	28,73	26,1	2,6	
Ticino	9.	28.72	28 0	0,7	
Thurgovie	10.	28,50	22,5	6,0	
Argovie	11.	28,31	27,0	1,3	
Appenzell RE	12.	26,30	25,4	0,9	
Lucerne	13.	24,86	22'4	2,4	
St. Gall	14.	24,53	20.7	3,8	
Valais	15.	24.51	22,0	2,5	
Obwald	16.	24,14	19,8	4,3	
Bâle-Ville	17.	23,76	22,2	1,5	
Bâle-Campagne	18.	22,22	24,1		1,9
Fribourg	19.	21,50	20.4	1,1	
Zoug	20.	21,18	23,1		2,0
Grisons	21.	19,80	19,9		0,1
Genève	22.	17,90	15,8	2,1	
Appenzell RI	23.	17,30	21,2		3,9
Neuchâtel	24.	15,60	16.6		1,0
Vaud	25.	15,40	13,0	2,4	
Moyenne féd.		26,84	24,2	2,6	